

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES PLACEMENTS ABUSIFS D'ENFANTS AUTISTES : « L'AFFAIRE RACHEL »

La France compte 650 000 personnes autistes, une naissance sur 100 est concernée.

En plus des difficultés récurrentes rencontrées par les familles des enfants autistes (retard de diagnostic, défaut de prise en charge, défaut de scolarisation, etc.), un autre scandale vient les frapper : les placements abusifs.

Les mères d'enfant autiste sont en effet régulièrement accusées, à tort, d'être à l'origine des troubles du comportement de leur enfant ou d'inventer leurs troubles, accusées de syndrome de Münchhausen par procuration, de nomadisme médical, de relation fusionnelle avec leur enfant handicapé, de problème éducatif. Ces accusations sont un non-sens absolu pour qui connaît la problématique de l'autisme. L'autisme est un trouble neuro-développemental, sans lien avec la relation mère-enfant, et qui nécessite des interventions précoces de type cognitivo-comportemental.

En ce sens, l'affaire Rachel, jeune mère de trois enfants placés, est une erreur judiciaire emblématique de la méconnaissance de l'autisme de la part des professionnels de l'enfance (ASE) comme de certains juges des enfants.

200 associations dénoncent cette situation et la pétition initiée par l'association Envol Isère et relayée par Danièle Langloys, présidente de l'association Autisme France, a déjà recueilli 33 740 signatures.

https://www.change.org/p/placement-abusif-justice-pour-rachel?recruiter=36209968&utm_source=share_petition&utm_medium=facebook&utm_campaign=autopublish

Les trois enfants de Rachel ont été placés judiciairement il y a deux ans, au motif que cette dernière inventait leurs troubles. Elle fut mise en cause par un expert psychiatre incompetent et accusée de donner une image invalidante et alarmiste de ses enfants en inventant leur autisme, ce qui a justifié leur placement. Or, depuis, les enfants ont été diagnostiqués par un Centre Ressources Autisme spécialisé en la matière, mais, plutôt que de rendre les enfants à leur mère, la Justice, qui reconnaît désormais les diagnostics d'autisme, vient de reconduire le placement, ce pour un an. Le monde de l'autisme est sous le choc.

A l'heure où le Gouvernement entend faire de la cause de l'autisme une priorité, il y a lieu de mobiliser tous les décideurs potentiels de sorte que cesse cette injustice inacceptable.

Contacts :

Ghislaine Lubart : 06 60 72 07 58

Me Janois : 06 33 63 36 12

Danièle Langloys